

**CONFERENCE DE PRESSE
DE M^{me} YAKIN ERTURK,
RAPPORTEUSE SPECIALE
DU CONSEIL DES DROITS
DE L'HOMME**

**L'Algérie doit lever
les réserves sur la
convention de lutte
contre la discrimination**

Après dix jours consacrés aux entretiens avec les membres du gouvernement, les représentants d'associations et des collectivités locales, la rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme, aux Nations unies a présenté, hier, à la presse les observations préliminaires sur la situation des violences à l'égard des femmes en Algérie.

Un premier rapport qui reste sans surprise puisqu'il ne fait que relater certains constats déjà connus par la société civile algérienne. Mme Yakin Ertürk s'est réservée, en fait, de porter des critiques sur les violations constatées sur le terrain, tout en assurant que ce travail préliminaire n'est qu'à ses débuts. La rapporteuse promet de continuer à recevoir les doléances des femmes algériennes afin de compléter son rapport qui sera présenté devant le Conseil des droits de l'homme dans six mois.

Evocant les textes de lois promulgués dans le cadre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'envoyée spéciale du Conseil des droits de l'homme a exprimé ses préoccupations par rapport à certaines dispositions, notamment l'article 46 qui prévoit des poursuites pénales contre toute personne qui "instrumentalise les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte à l'Etat, ses institutions, ses agents ou à son image sur le plan international".

Mme Yakin Ertürk considère cette disposition, qu'elle qualifie d'ambiguë, comme une atteinte à la liberté d'expression et un obstacle sérieux à la jouissance de cette liberté. Selon la conférencière, "les personnes ayant une opinion différente sur la façon de réaliser la réconciliation, que ce soit les défenseurs des droits de l'homme ou les familles des victimes de la violence terroriste doivent pouvoir s'exprimer librement sans faire objet de harcèlement ou de menaces".

Cette préoccupation a été signalée aux autorités judiciaires du pays qui n'ont pas trouvé meilleure réponse que de rassurer la rapporteuse spéciale qu'"aucune condamnation n'a été enregistrée dans ce sens". Ce point sera par ailleurs soulevé dans le rapport qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme, qui lui adressera des recommandations pour le gouvernement algérien. Invitée à donner ses appréciations sur le code de la famille, la conférencière s'est d'abord félicitée des derniers amendements apportés au code de la nationalité. Cependant, elle reste convaincue de la nécessité pour l'Algérie de lever toutes les réserves émises dans la convention sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes, ratifiée en 1996.

La réserve, qui pose encore un véritable problème, selon Mme Yakin Ertürk, est celle qui concerne l'article 16 de la Convention, qui fait que "la femme algérienne, quel que soit son âge, ne peut consentir seule au mariage et qu'elle ne peut divorcer que dans des conditions très contraignantes alors que l'homme peut la répudier sans motif".

Les autorités algériennes n'ont pas affiché la volonté de lever cette réserve, comme c'est le cas pour l'article 2 de la convention qui exige de "prendre toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes". L'envoyée spéciale du Conseil des droits de l'homme fait remarquer, cependant, que la discrimination contre les femmes en Algérie perdure. Elle cite entre autres l'inégalité d'accès à l'héritage qui rend d'ailleurs ces femmes de plus en plus vulnérables. Les nouvelles dispositions du code de la famille n'ont pas apporté, en effet, les solutions attendues, notamment pour ce qui est du logement conjugal dont sont déçues les femmes sans enfants et aussi le droit de garde des enfants pour celles qui se remarient.

Toutes ces discriminations vont en contradiction avec la Constitution algérienne, a souligné la rapporteuse spéciale. Sans trop s'attarder sur la question, la conférencière n'a pas caché son étonnement et, peut-être, sa déception de trouver, dans un pays, dit-elle, riche en ressources, "que la pauvreté est fortement visible en Algérie et même féminisée". Elle se réfère à toutes ces femmes pauvres qu'elle a rencontrées. Ce sont des mères célibataires, des femmes divorcées, abandonnées ou nées hors mariage. Elles vivent dans la précarité totale, sans revenus, sans protection, ni soutien de l'Etat. "Le fardeau est particulièrement lourd", dit-elle. Mais il n'y a pas que ces femmes. Il y a aussi la catégorie des femmes victimes du terrorisme. "Nous les avons rencontrées, mais que faire?" s'interroge-t-elle. "Nous devons trouver des réponses à cette problématique et l'Etat algérien doit se pencher sur cette catégorie de femmes afin de leur garantir leurs droits." Ces femmes attendent également l'appui des Nations unies pour y trouver justement ces droits !

Rosa Mansouri

DANS UNE DECLARATION A L'AFP, A TUNIS

**Ould Kablia annonce
l'éradication proche du GSPC**

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des collectivités locales, Dahou Ould Kablia, a annoncé, hier, depuis Tunis où il participait à une réunion des ministres arabes de l'Intérieur, l'éradication proche du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), rebaptisé depuis peu Al Qaïda au pays du Maghreb islamique par l'organisation de Ben Laden à laquelle il avait auparavant prêté allégeance. "Nous ne lui prêtons pas plus d'importance qu'il n'en a. Allié d'Al Qaïda ou pas, c'est un mouvement qui tend à être éradiqué en totalité et ne pose pas de problème en terme de menace importante", a-t-il déclaré à l'AFP.

Sofiane Ait Illis - Alger (Le Soir) - L'affiliation du GSPC à Al Qaïda de Ben Laden ne semble pas par ailleurs inquiéter le ministre délégué aux Collectivités locales.

Commentant en effet cette allégeance, Ould Kablia a considéré qu'elle desservira le GSPC plus qu'elle ne lui profitera. "Au Maghreb, l'allégeance du GSPC à Al Qaïda va lui causer beaucoup plus de tort qu'elle ne va lui apporter de bénéfice", a-t-il affirmé, après avoir soutenu que "mis à part des messages de soutien verbal, il n'y a jamais eu, à notre connaissance, d'aide directe d'Al Qaïda aux Algériens (du GSPC) ni sur le plan finan-

cier ni logistique ou matériel". Le ministre délégué aux Collectivités locales, qui a souligné que l'alliance entre le GSPC et Al Qaïda a été dénoncée par les fondateurs du Front islamique du salut (FIS) disons, a néanmoins admis qu'"ils (les terroristes du GSPC, ndr) pourraient décider de s'attaquer à un étranger, à un Américain ou à ce qu'ils considèrent comme étant leur ennemi, mais ce sera un acte isolé et nous avons pris les dispositions nécessaires pour que cela n'arrive pas". Parlant du terrorisme à l'échelle de l'entité régionale qu'est le Maghreb, Ould Kablia a considéré qu'en Tunisie, où au

mois de décembre dernier un groupe salafiste a été éliminé, le phénomène est tout à fait maîtrisé. "C'est un phénomène isolé, il n'existe pas en Tunisie de soubassement politique permettant le développement d'actions terroristes, contrairement au Maroc où il y a une base idéologique plus propice", a-t-il indiqué. Avant cette sortie médiatique de Ould Kablia, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Yazid Zerhouni, n'avait pas, lui, écarté l'éventualité d'une connexion entre le GSPC algérien et des salafistes tunisiens.

"Les informations en notre possession n'écartent pas une possible liaison entre ce groupe (les islamistes tunisiens) et le GSPC", a-t-il affirmé en effet, après la mise hors d'Etat de nuit d'une cellule de salafistes lourdement armés à Tunis entre le 23 décembre 2006 et le 3 janvier 2007.

L'affirmation de Zerhouni est corroborée par l'interception, fin décembre à Meftah, de deux terroristes de nationalité tunisienne et qui ont reconnu appartenir à un réseau terroriste international. Les connexions terroristes au niveau des pays du Maghreb, réelles ou supposées,

suscitent la vigilance mais surtout la coordination entre les Etats composant l'entité régionale, notamment entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Ould Kablia a fait état de la coopération entre ces trois pays. "Il y a une volonté politique concrétisée sur le terrain par des échanges sur tout ce qui se passe dans les trois pays, tout ce qui touche à la sécurité du voisin", a-t-il affirmé, évoquant une réunion maghrébine en marge de la réunion annuelle des ministres arabes de l'Intérieur.

En la matière, le ministre délégué aux Collectivités locales a fait également mention d'une coopération euro-maghrébine. "Les responsables maghrébains coordonnent plus souvent qu'ils ne le disent et nos échanges avec nos partenaires européens sont quotidiens", Ould Kablia, enfin, a écarté une menace du GSPC en France. "Je ne le pense pas", a-t-il soutenu.

Selon lui, le GSPC peut servir en revanche d'épouvantail ou de cheval de bataille pour mobiliser l'opinion à des fins politiques.

S. A. I.

L'AILE ALI HOCINE DU MDS DETERMINEE A TENIR LE CONGRES

**Dépasser la crise et consacrer
"l'unité dans la diversité"**

Hier, lors d'un point de presse, tenu au siège national, le secrétaire général par intérim du Mouvement démocratique et social (MDS), Ali Hocine, a réaffirmé "la disponibilité et la détermination" des militants de son courant à tenir le congrès "démocratique, unitaire et souverain" du MDS au plus tard les 21 et 22 février prochains. Et Ali Hocine d'affirmer "être prêts à y aller ensemble, en vue de dépasser la crise politique interne au MDS. Que ce soit à partir des résolutions et décisions du Conseil national du 30 mars dernier ou bien sur la base des propositions discutées et retenues par les deux courants représentés par Ahmed Meliani et Hocine Ali".

Rappelons que le MDS est divisé en deux ailes. D'une part, des militants organisés autour d'un nouveau bureau national, depuis le 21 décembre 2006, sous la houlette d'Ahmed Meliani. Selon Ali Hocine, "un tel courant tente, en vain, en l'absence d'un congrès, de compenser un déficit de légitimité, tout en poursuivant la même politique d'exclusion et certains de ses militants semblent redouter le verdict du

congrès". D'un autre côté, d'autres militants, organisés en courant au sein du MDS (coordination interfédérale), sous la direction d'Ali Hocine, ont tenu leurs assises le 18 janvier 2007 et ont élu des instances les représentant.

Pour Ali Hocine, "aucun argument sérieux ne peut être opposé à la tenue de ce congrès qui aura non pas à consacrer la supériorité ou l'exclusion d'un courant mais à consacrer "l'unité du MDS dans la diversité", sans bicéphalisme mais sur la base de la cohabitation démocratique de deux courants. Cela, en y allant soit avec une liste commune de délégués, voire deux listes, ou bien avec deux courants, deux thèses et deux listes de délégués. L'essentiel étant, selon Ali Hocine, que le MDS mette en place "les mécanismes de fonctionnement et de gestion démocratique qui permettent aux militants de débattre des idées, de décider et d'agir". A propos des prochaines élections législatives, il reviendra non pas à ce congrès mais aux instances (conseil national et bureau exécutif) qui en seront issues de se

prononcer sur la participation ou pas à ces échéances électorales. Des échéances auxquelles le MDS doit se préparer activement, cela même si "il ne s'agit pas pour lui d'investir le champ électoral pour ajouter aux autres partis politiques, pour profiter des privilèges de la participation en acceptant d'être normalisé". A contrario, le MDS "s'y prépare comme force politique qui aspire au changement radical démocratique moderne" avec l'ambition, selon Ali Hocine, de

contribuer "à la réappropriation des urnes pour qu'elles redevennent un moyen de changement moderne". Et ce MDS d'affirmer sa volonté de "poursuivre et d'intensifier les échanges avec ses partenaires politiques et sociaux, parmi la classe politique démocratique, le mouvement citoyen, le mouvement syndical autonome, la société civile en vue de trouver ensemble les voies et moyens de sortie de crise".

Chérif Bennaceur

**AFFAIRE KHALIFA BANK
"Le verdict crédible est celui
du système déliquéscent"**

A propos de l'affaire Khalifa Bank, le MDS estime que ce "scandale, qui ne finit pas d'éclabousser tout le personnel politique du pouvoir, n'est pas une exception qui confirme la règle de bonne gouvernance mais est plutôt un élément révélateur de la gestion archaïque des deniers publics et du délabrement de toutes les institutions du pays". Et ce mouvement d'affirmer que "le seul verdict crédible au procès Khalifa c'est celui qui condamne un système déliquéscent et ses solutions de replâtrage devenues inefficaces, un système interpellé par la société qui refuse de s'identifier à ses institutions obsoètes et pose l'exigence du passage à la légitimité démocratique".

C. B.

SYNDICAT NATIONAL DES MAGISTRATS

Les conditions socio-professionnelles en débat

Plusieurs thèmes ont été à l'ordre du jour des travaux de la première session du Syndicat national des magistrats (SNM). Parmi les sujets abordés par les juges figurent les conditions de travail, le mouvement des magistrats, le droit au logement de fonction, la formation ainsi que le départ à la retraite. M. Djamel Aidouni, président du syndicat, a précisé dans son allocution "que cette réunion se tient dans une conjoncture particulière qui reflète l'orientation du syndicat en tant qu'organisation sociale indépendante œuvrant dans le cadre des lois de la République à l'effet de consacrer l'indépendance du pouvoir judiciaire, préserver l'immunité des magistrats, promouvoir les relations d'amitié et de solidarité entre magistrats et

défendre leurs droits légitimes". Après avoir rendu compte de l'activité organique, le président du SNM a mis en avant les actions à entreprendre. L'orateur a, notamment, annoncé qu'il a été convenu que les prochains mouvements des magistrats se produiront au plus tard au mois de juillet prochain. Cela va permettre aux juges de mieux appréhender la rentrée sociale et les nouvelles inscriptions qui l'accompagnent. La question des salaires a été abordée, mais d'après M. Aidouni, la grille actuelle est nettement meilleure que celle appliquée il y a quelques années. Pour ce qui est du logement, il a été précisé que les juges doivent être installés dans des résidences adaptées afin de pouvoir accomplir convenablement

leur mission. Au sujet des plaintes déposées contre les magistrats, il a été précisé que ces derniers doivent aussi bénéficier de la présomption d'innocence jusqu'à ce que l'affaire soit tranchée. Or, il se trouve qu'entre-temps, le juge poursuivi tombe sous le coup d'une sanction qui l'empêche de profiter des promotions. Par ailleurs, l'on apprend que dix-sept magistrats ont récemment comparu devant le conseil de discipline. Six ont été radiés à vie. Deux ont été orientés vers la retraite, trois autres magistrats ont écopé de blâmes, trois de sanctions diverses et trois autres ont bénéficié de la relaxe. A noter que ces magistrats ont été poursuivis par le conseil de discipline pour fautes professionnelles graves.

M. N.